

CONSEIL METROPOLITAIN DE L'ECONOMIE



Lancement du CONSEIL METROPOLITAIN DE L'ECONOMIE

« L'ambition, est de mettre en place un partenariat stratégique associant le monde économique à la réflexion stratégique et à l'action. »

Catherine Trautmann

Un nouveau pacte de confiance pour le territoire

Dans un contexte de transformation profonde des enjeux territoriaux, l'Eurométropole de Strasbourg, portée par la volonté de sa nouvelle présidente Catherine Trautmann, annonce la création du **Conseil métropolitain de l'économie**.



Finalité

Le Conseil métropolitain de l'économie est un outil ayant pour mission de développer la confiance entre les élus et le monde économique et de mettre l'innovation, le développement économique, social et écologique au premier rang des priorités. Son ambition : faire réussir les entreprises, attirer les investissements, attirer et retenir les talents.

Rôle

Instance permanente de dialogue, de coconstruction et d'orientation stratégique, le Conseil agit comme un « conseil d'administration » auprès de la Ville et de l'Eurométropole. Il travaille en lien étroit avec Catherine Trautmann, maire de la Ville de Strasbourg et présidente de l'Eurométropole de Strasbourg et Pernelle Richardot, vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg en charge du développement économique .

Le Conseil métropolitain de l'économie sera présidé par la dirigeante d'entreprises Nathalie Roos. Reconnue du monde économique, elle a occupé des fonctions de direction dans de grands groupes internationaux et elle est aujourd'hui administratrice indépendante. Son expérience du développement des entreprises, de la transformation des organisations et des enjeux d'attractivité viendra nourrir les travaux du Conseil métropolitain de l'économie.

Le Conseil métropolitain de l'économie :

- définit les orientations stratégiques en lien avec l'Eurométropole
- propose les priorités d'action à la Collectivité,
- suit l'avancement des engagements,
- garantit la transparence des résultats.



Lancement d'une grande enquête ouverte à tous les chefs d'entreprise de l'Eurométropole

Les entreprises de l'Eurométropole sont invitées à répondre au questionnaire jusqu'à fin juin 2026 et à le relayer largement dans leurs réseaux.

→ <https://bit.ly/conseil-metropolitain-de-l-economie>



Une méthode fondée sur l'écoute

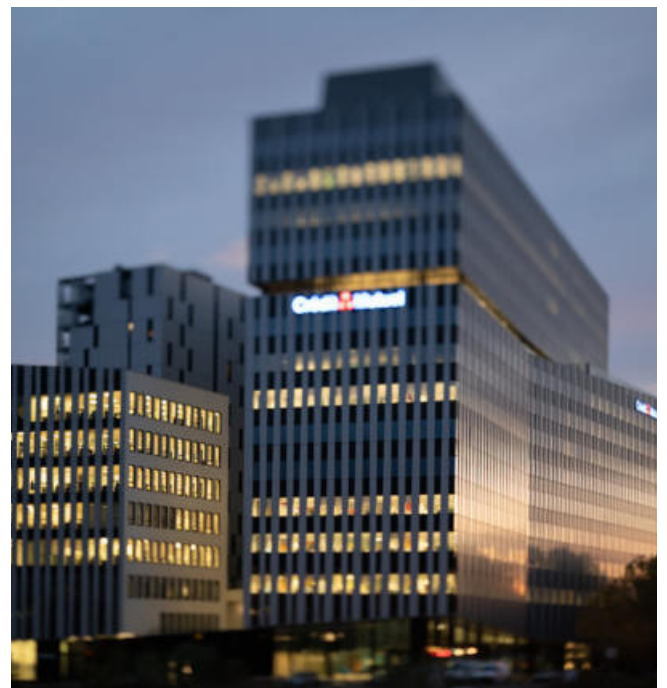
Le Conseil définira son agenda sur la base de la réalité des attentes et idées des chefs d'entreprise, à travers une grande enquête auprès de toutes les entreprises de l'Eurométropole (TPE, PME, ETI, grands groupes, indépendants, auto-entrepreneurs).

Deux questions clés :

1. Quels sont les blocages qui freinent votre développement ?
2. Quelles opportunités pour renforcer l'attractivité du territoire métropolitain de Strasbourg ?

Les répondants seront qualifiés (SIRET) et les résultats analysés par typologie, secteur et localisation.

Un Net Promoter Score (NPS), évaluant la probabilité de recommandation de l'Eurométropole par les chefs d'entreprise, sera inclus dans cette enquête afin d'établir un point de référence et son suivi par la suite constituera un indicateur clé de performance du Conseil.



Renforcer Strasbourg dans son rôle de cœur vivant d'une Europe forte



Dix décisions structurantes

Sur la base de l'enquête, le Conseil proposera à l'exécutif de l'Eurométropole :

- 5 décisions pour débloquer : lever les freins identifiés par les entreprises.
- 5 décisions pour réussir : développer l'attractivité, notamment dans les secteurs porteurs (énergies bas carbone, santé/biotech, IA, défense, nouvelles mobilités, talents, transfrontalier) et renforcer Strasbourg dans son rôle de cœur vivant d'une Europe forte.

Ces décisions constitueront le socle du plan d'action économique métropolitain.

Réunir l'ensemble des parties- prenantes économiques



Gouvernance

Le Conseil réunira l'ensemble des parties prenantes :

- Les chefs d'entreprise (TPE, PME, ETI, grands groupes, Artisans)
- Les représentants des branches professionnelles (MEDEF, CPME...)
- Les organisations syndicales
- Les chambres consulaires (CCI, Chambre des Métiers, Chambre d'agriculture, CRESS)
- Les représentants du monde universitaire, Grandes écoles du territoire et de la recherche
- Les jeunes actifs
- Les élus métropolitains, CEA, Grand Est et l'Etat
- L'ADIRA
- Grand Est Développement
- Le Tourisme
- Les représentants du monde bancaire et fonds
- La BPI
- Les représentants de l'Innovation (La French Tech, Semia...)
- Des représentants de l'économie de la santé
- Economie de la culture
- Economie durable
- Les Pôles d'excellence
- L'aéroport de Strasbourg
- Le Port Autonome
- La SNCF
- Le maire de Kehl, autres représentants transfrontaliers et Allemands (Ortenaukreis)

La composition du Conseil métropolitain de l'économie sera finalisée à l'issue de l'enquête, afin de refléter les priorités identifiées et la diversité du tissu économique métropolitain.

Un Comité Stratégique (10–12 dirigeants et experts) préparera les sessions trimestrielles du Conseil et pilotera un tableau de bord partagé (objectifs, indicateurs, responsabilités). Il sera renouvelé tous les deux ans pour garantir diversité et dynamisme.

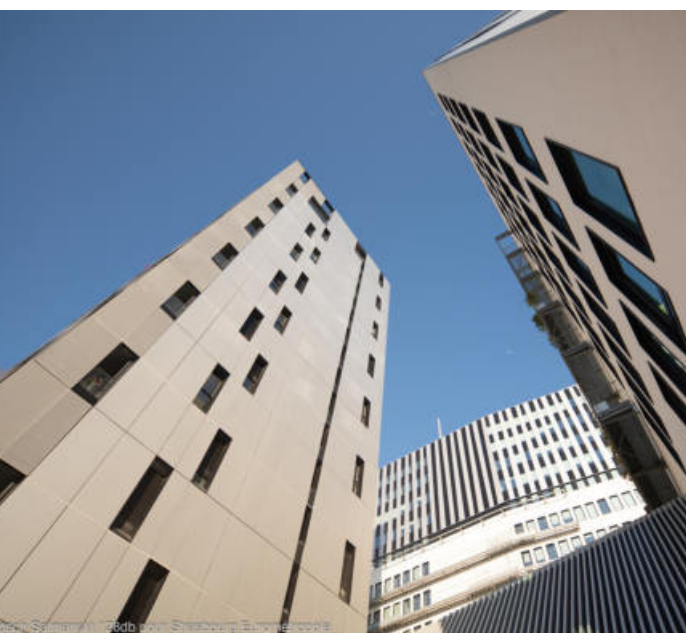


**« Le Conseil métropolitain de l'économie, c'est l'outil qu'il faut à Strasbourg pour passer des intentions aux résultats. »
Nathalie Roos**



Les membres du Comité Stratégique seront sélectionnés selon une procédure transparente et ouverte :

- **Un appel à contribuer** sera intégré à la grande enquête initiale, permettant d'identifier les dirigeants souhaitant s'investir personnellement.
- **Un binôme composé de la Présidente de l'Eurométropole, ou sa représentante, la Vice-Présidente en charge du développement économique, et de la Présidente du Conseil,** analysera ses candidatures sur la base de critères objectifs :
 - diversité des secteurs et des tailles d'entreprises (TPE, PME, ETI, grands groupes),
 - parité et représentativité territoriale,
 - expertise pertinente au regard des priorités identifiées,
 - absence de conflit d'intérêts.
- La composition finale sera **validée par le Conseil** lors de sa première session.



Accompagner la réussite par 3 mesures clés

Un interlocuteur privilégié pour chaque entreprise

En concordance avec ce qui a déjà été annoncé publiquement, chaque entreprise, selon sa localisation sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, sera suivie par un agent identifié comme interlocuteur privilégié. Cet agent sera appuyé par son chef de service et l'élu de son territoire :

- à Strasbourg : l'adjoint de quartier,
- dans les communes : le maire ou un élu référent

Objectifs : simplifier les démarches, résoudre les difficultés, renforcer la proximité et la connaissance du terrain, accompagner l'entreprise en transversalité.

Mobilisation interne

Le Conseil accompagnera :

- la communication du plan stratégique,
- la formation des managers et agents (management, engagement, culture du résultat),
- la mobilisation autour des priorités avec un calendrier, une méthode et une organisation. La Direction du Développement économique y jouera un rôle pivot.

Animation et transparence

En coordination et avec le support de la Direction du Développement Economique et de l'Attractivité (DDEA), des rencontres régulières seront mises en place avec les entreprises et les acteurs économiques, permettant la connaissance du tissu local, les échanges, la valorisation des réussites locales, la diffusion des bonnes pratiques. Une transparence totale sur les orientations, l'avancement et les résultats sera assurée par le Conseil.

Un engagement collectif pour la réussite de Strasbourg

Le Conseil ne porte pas directement les projets : il s'assure de leur bonne réalisation et organise l'action collective autour des priorités définies.

Le Conseil pourra également être saisi pour avis sur un sujet donné par la Présidente de l'Eurométropole.

« Sans base économique solide, il n'y a ni service public de qualité, ni solidarité possible, ni non plus transition réussie. »
Anne-Pernelle Richardot

Calendrier

Juin 2026 : Lancement et diffusion de la grande enquête auprès des chefs d'entreprise du territoire, auprès des entreprises de l'Eurométropole, ouverte jusqu'à fin juin.

Septembre 2026 : Résultats traités et priorités stratégiques alignées avec la Présidente de l'Eurométropole.

Octobre 2026 : Présentation officielle à l'Assemblée et première séance du Conseil métropolitain de l'économie.



Annexe

Grands repères économiques du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

- **276 000 emplois salariés et 51 836 établissements économiquement actifs** : un des principaux pôles économiques du Grand Est.
- **Près d'1 emploi sur 2 dans les services** (54 % des emplois), confirmant le rôle métropolitain de Strasbourg comme centre d'échanges, de commerce, d'innovation et de services aux entreprises.
- **1 emploi sur 3 dans la santé, l'enseignement et l'administration** (94 435 emplois), un atout majeur de résilience et d'attractivité.
- **Plus de 20 000 emplois industriels et 2 369 établissements industriels**, témoignant d'une base productive solide au service des filières d'avenir.
- **Plus de 11 000 établissements dans les activités scientifiques, techniques et de conseil**, illustrant la force de l'économie de la connaissance.
- **Près de 130 000 emplois dans les grands établissements et plus de 110 000 dans les PME et TPE**, un équilibre rare entre grands acteurs, ETI et tissu entrepreneurial.
- **7 996 créations d'entreprises en 2025**, dont plus de **77 % sous forme d'entreprises individuelles**.
- 3 Zones d'Activité Économique (ZAE) de l'EMS sont les principales du Bas-Rhin en termes d'effectifs enregistrés dans les établissements implantés : **l'Espace Européen de l'Entreprise à Schiltigheim est en tête avec 12 300 salariés**, soit la plus importante des ZAE du territoire (2024).
- La métropole est aussi souvent **en tête dans divers classements nationaux ou internationaux**, notamment citée pour son environnement académique et son cadre de vie :
 - Classement de Shangai : l'Université de Strasbourg est la 1^{ère} université française de province (101-150^e rang mondial),
 - Classement des villes étudiantes par L'étudiant.fr : 3^{ème} rang pour Strasbourg en 2023,
 - Baromètre Arthur Loyd sur l'attractivité et la résilience des métropoles : 3^{ème} rang pour Strasbourg dans les métropoles de 500 000 à 1 000 000 habitants en 2024.
- Un positionnement fort sur **l'innovation dans les technologies de santé et le numérique**, à travers les start-ups. Entre 2022 et 2025, près de 50 levées de fonds d'au moins 1 million d'euros ont été réalisées par des start-up installées sur le territoire ;
- L'Eurométropole de Strasbourg **attire également les investisseurs étrangers**, près de 80 projets d'investissements ont été recensés entre 2023 et 2025, dont 61% de créations de site 32% d'extensions avec des capitaux principalement européens.

* Rapport ADEUS / Eurométropole de Strasbourg : repères économiques 2024-2025.

Source : INSEE, Urssaf, OTELO – données 2023 à 2025 compilées pour le Conseil métropolitain de l'économie.

Contact Presse

Service presse de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg

info.presse@strasbourg.eu

03 68 98 68 71

strasbourg.eu/espace-presse

Strasbourg.eu
eurométropole

